

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

Du 6 VENDÉMAIRE, an 5^e. de la République française.
(Mardi 27 SEPTEMBRE 1796, vieux style.)

DIGERE VERUM QUID VERAT?

Lévée du blocus de Mayence. — Proclamation de l'archiduc Charles, qui défend le paiement des contributions imposées par les français. — Position de l'armée de Sambre et Meuse. — Mouvement séditieux de la garnison de Brest. — Observations sur la descente en Angleterre. — Bulletin de la commission militaire. — Renvoi fait par le directoire d'un commissaire du gouvernement anglais.

Cours des changes du 5 vendémiaire.

Amsterd	61 $\frac{1}{4}$ à 60 $\frac{1}{4}$
Hamb	185 $\frac{1}{2}$ à 187
Gènes	91
Livourne	99
Basle	1 $\frac{1}{4}$ b. à vue
Cadix	10 15
Madrid	10 18
Marc d'argent	49 12 6
Quadrupl.	78 2 6
Piastres	5 3 3
Or fin	99 10
Portug.	90 10
Gainées	25 2 6
Mandat	3 11

NOUVELLES DIVERSES. ALLEMAGNE.

Mayence, le 9 septembre. Après avoir soutenu un nouveau blocus de deux mois, notre ville a été heureusement délivrée hier. Les français évacuèrent dans la nuit toute la rive gauche du Mein; une partie se retira du pays de d'Armstadt en passant le Rhin près d'Oppenheim; une autre passa le Mein entre Russelsheim et Frorsheim; les ponts jettés à cet effet furent retirés, et les pontons mis en pièces. A 8 heures du matin, l'on apprit que les français, avoient perdu plusieurs batailles, et que les troupes impériales étoient entrées à Francfort.

Aujourd'hui matin, notre allégresse a été encore augmentée, par la nouvelle que l'ennemi avoit aussi abandonné tout le pays de l'autre côté du Rhin, et que notre digne gouverneur étoit à sa poursuite avec une partie de la garnison.

Pendant ce long blocus, les français campés autour de notre ville, ont été assez tranquilles; à l'exception des deux sorties du 29 juillet et 20 août, dont nous avons parlé, il n'y a eu que de légères escarmouches, avec quelque perte de part et d'autre. L'événement le plus fâcheux que nous éprouvâmes dans cet intervalle, c'est l'explosion qui eut lieu le 30 dans un de nos laboratoires. Le feu prit par l'imprudence d'un ouvrier, et un nombre peu considérable de bombes et de grenades sautèrent en l'air avec un bruit effroyable. Quelques

édifices ont été endommagés; 13 personnes ont perdu la vie, et 24 ont été blessées.

Du 10 Sept. La nuit dernière, les ennemis ont abandonné nos environs de ce côté du Rhin par-tout où les français se sont portés dans leur retraite, ils ont extorqué de fortes contributions; à Wisbaden, leurs chasseurs ont pillé quelques maisons. Les allemands se sont emparés de plusieurs bateaux contenant différents effets enlevés aux malheureux habitans par les républicains. On a trouvé et pris à Fersheim un parc d'artillerie de 40 pièces de canon de gros calibre.

Du 11 septembre. Les français se sont retirés au-delà de la Selz jusqu'à Spredlingen. L'aile gauche de l'armée impériale, à laquelle s'est réunie une partie de notre garnison, et qui est commandée par notre gouverneur M. le baron de Neu, étoit postée aujourd'hui près de Langsfchwabach; ses avant-postes s'étendent jusqu'à Nastetten. Hier, les français tirèrent du côté de Bingen sur Rudesheim; ils ont mis, dit-on, le feu à 11 ou 12 maisons.

Du 13 septembre. Ce matin, l'ennemi attaqua nos avant-postes près d'Ingelheim, et les repoussa jusques du côté de Finthen. Le capitaine Barczai, de Barco, accourut à la tête de 50 hussards, et escarmoucha avec la troupe ennemie, forte de 200 cavaliers; ces derniers se retirèrent ensuite au-delà de la Selz. — De l'autre côté du Rhin, au-delà des montagnes, tout est toujours tranquille. — Les français, avant leur retraite, ont fait sauter en grande partie le fort de Königstein. (Gaz. de Mayence.)

Des bords du Mein, le 15 septembre.

Le quartier-général de S. A. R. l'archiduc Charles a été transféré le 14 d'Usingen à Weilmunster.

L'on vient de publier la pièce suivante :

« Nous Charles - Louis, prince de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, grand-croix de l'ordre de Marie-Thérèse, général-feld-maréchal de l'Empire, général d'artillerie de l'armée impériale et royale, propriétaire d'un régiment d'infanterie, et commandant en chef des armées impériales et d'Empire sur le Rhin.

« L'ennemi, dans sa retraite actuelle, ayant emmené

comme otages plusieurs personnes de différentes villes et endroits de l'Allemagne, dans la vue de se procurer une garantie pour les contributions qu'il a imposées et dont une partie restoit encore à acquitter.

Comme il pourroit que l'une ou l'autre ville, ou communauté, afin de tirer ses concitoyens de la captivité, songât à payer les contributions restantes; en conséquence, pour empêcher les avantages qui résulteroient à l'ennemi de ce paiement, nous jugeons à propos, en notre qualité de feld-maréchal de l'Empire et de commandant en chef, de rappeler ici de nouveau à la mémoire, généralement, les édits de S. M. impériale publiés dans l'Empire, ainsi que les proclamations du commandant en chef de l'armée impériale et d'Empire fondées sur ces édits; et d'avertir formellement un chacun, de ne faire rien passer à l'ennemi, soit en argent comptant, soit par lettres de change ou de toute autre manière, pour la délivrance des otages emmenés, ou par forme d'assistance dans leur captivité. Dans les cas d'infraction, non-seulement les sommes destinées à cet effet seront confisquées d'après les loix existantes, mais encore ceux qui feront de pareils paiements, ou qui y contribueront d'une autre manière, seront astreints à payer le double, et punis suivant l'exigence des cas, de détention et peine corporelle.

En foi de quoi nous avons mis notre signature et apposé notre sceau archiducal. Donné à notre quartier-général de Windecken, le 11 septembre 1796.

ARCHIDUC CHARLES.

Extrait d'une lettre de Coblenz, du 16 septembre.

La forteresse a fait ce matin, le feu le plus terrible que nous ayons entendu depuis que le théâtre de la guerre est transféré sur les rives du Rhin. Toutes les batteries, tant d'obusiers et mortiers que de canons, jouoient à la fois sur les ouvrages que les français ont construits au bord du Rhin, sur la rive gauche de la Moselle. Le feu se dirigeoit principalement sur la Blockhaus (*) qui en a beaucoup souffert. Il est aussi tombé quelques boulets et quelques éclats de bombes dans la ville; cependant nous n'avons essuyé aucun dommage. La canonnade a duré depuis 9 heures jusqu'à midi.

L'armée de Jourdan conserve toujours la même position.

Extrait d'une autre lettre de Coblenz, du 17 septembre.

La prétendue retraite des autrichiens vers Ratisbonne n'étoit apparemment qu'une feinte, car l'armée française a abandonné ce matin, ses positions, et s'est repliée partie sur Neuwied, partie sur la Sieg. Dès les 9 heures du matin, l'avant-garde ennemie s'est montrée du côté de Pfaffendorff. La garnison d'Ehrenbreitstein s'occupe déjà de la démolition des travaux français.

La retraite de l'armée française se fait dans le meilleur ordre.

On mande de Trèves, en date du 15, qu'on y redouble d'activité dans la construction des retranchemens.

Cologne, le 2^e jour complémentaire.

Le général Beurnonville est arrivé à midi ici; il est descendu chez l'inspecteur-général de l'armée de Sambre et Meuse, De Muy. L'inspecteur-général de la cavalerie, d'Harville, se trouve aussi dans cette ville.

(*) Nom technique d'une batterie couverte.

(2) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Montpellier, 29 fructidor. Dans la nuit du 27 au 28, les assassins s'étant rassemblés pour égorger les autorités constituées, le général Frécheville, secondé par tous les bons citoyens et par la troupe de légion jointe à la colonne mobile, a fait prendre la fuite aux brigands qui ont jeté leurs armes dans des puits. Pavée leur principal chef, et le meneur de tous les terroristes, et hommes de sang, a été arrêté à quatre heures du matin au lieu de leur rassemblement. On s'occupe d'examiner sa correspondance; le premier papier qu'on a trouvé, est une lettre écrite de Paris, on en lui dit: Rejoins-toi, Drouet est échappé de la main de ses assassins; fais-en part à tous nos camarades. La veille de la conspiration, plusieurs bons citoyens ont été arrêtés, et trois ont même été assassinés par une troupe de coquins du ci-devant comité de surveillance. Il crioient vive la constitution de 95. Cambon ex-député et Château-neuf Randon contribuent beaucoup aux troubles dont nos départemens sont agités.

PARIS, le 5 vendémiaire.

Commission militaire.

Hier, à 7 heures du soir, les interrogatoires particuliers furent terminés; aujourd'hui la commission a ouvert sa séance à une heure, elle a procédé à l'audition des témoins. Plusieurs ont déposé que quelques accusés avoient été arrêtés dans le camp, et que d'autres n'avoient été arrêtés pris que le samedi matin, sur la route de Vaugirard, ou aux environs du camp.

On assure qu'un envoyé d'Angleterre s'est présenté au directoire exécutif: qu'on lui a demandé s'il avoit des pouvoirs assez étendus pour traiter de la paix: que sa réponse n'ayant pas paru satisfaisante, il a reçu l'ordre de quitter sur-le-champ la France.

On écrit de Toulon qu'il a été expédié dernièrement une felouque à l'escadre anglaise qui croise dans ces parages, pour le prévenir de ne plus envoyer de parlementaire dans aucun de nos ports de la Méditerranée.

L'armement de l'escadre se continue toujours, ce qui doit faire croire qu'il est question de quelque expédition importante.

Une lettre écrite de Brest, le premier jour complémentaire, annonce que la sûreté publique y a été menacée par une partie de la garnison qui a voulu prendre des moyens violens pour obtenir l'arrière de la paix qui lui est due; mais tout est heureusement rentré dans l'ordre.

La haine des brigands fut dans tous les tems l'éloge de la conduite de l'homme vertueux qui en est l'objet. On peut donc dire avec vérité et justice que le général Villot est digne de la confiance du gouvernement, puisqu'il est dénoncé par les jacobins de Marseille. On peut assurer que tous les efforts de ce brave militaire ne tendent qu'à la repression du crime et de l'anarchie, puisqu'il a excité les cris et les fureurs de tous les assassins du Midi. On croiroit peut-être que les dénonciateurs de Villot ont l'air de colorer leurs diatribes de quelque spécieux prétextes. Non, les officiers municipaux, le com-

issaire du pouvoir exécutif et le secrétaire en chef de l'administration centrale font un crime à ce général d'avoir tenu le propos suivant :

« Je débarrasserai bientôt votre pavé de tous les mauvais sujets qui l'infectent ; je poursuivrai les coquins, les perturbateurs ; je veux que les honnêtes gens triomphent. »

Quelle est donc l'idée qu'ont du gouvernement les officiers municipaux de Marseille, puisqu'ils espèrent que cette pièce en sera favorablement accueillie, et qu'un écrit qui atteste leurs fureurs, et sur lequel on pourroit motiver leur destitution, servira de preuve contre un homme qu'ils persécutent, et qui mérita plutôt l'estime et la reconnaissance que l'animadversion de ceux qui nous gouvernent ? Si le directoire étoit composé de jacobins, lui présenteroient-ils avec plus d'audace une adresse qui respire l'esprit de jacobinisme ? Lui annonçeroient-ils avec plus d'impudence, un citoyen dont tout le crime est d'avoir témoigné avec chaleur sa haine profonde pour une secte qui menace sans cesse la liberté publique ? Le gouvernement sans doute appréciera l'insolence de ces administrateurs qui méconnoissent l'esprit qui l'anime au point de remettre entre ses mains la cause de ces hommes de sang, qui ne cessent de conspirer contre lui, et dont il vient de faire au camp de Greille une justice exemplaire.

Quelques journaux parlent d'un projet de descente en Angleterre et en Irlande ; à l'appui de cette conjecture ils disent que tout se dispose à Brest pour une grande expédition qui mettra à la voile vers la fin de ce mois ; et dont le commandement sera confié à l'amiral Villaret-Joyeuse ; que les vaisseaux de l'escadre s'en préparent prennent des vivres pour 6 mois, et que cette expédition sera renforcée par un grand nombre d'autres navires qu'on rassemble actuellement à Rochefort et à Cherbourg.

Si ce projet avoit quelque vraisemblance, il seroit bien indiscret de donner ainsi l'éveil à l'Angleterre. Mais c'est appréter à rire aux anglais que de les menacer d'une descente, tandis que nos vaisseaux marchands osent à peine se traîner sur nos côtes, de rochers en rochers, pour aller d'un port dans le port le plus voisin, tandis que depuis plus de deux années toutes nos vaisseaux de ligne ont presque cessé de se montrer sur l'Océan. Quand il seroit possible qu'un vent propice nous conduisit dans un port d'Angleterre, nous fit éviter ses flottes plus nombreuses que les nôtres, comment, sans une supériorité décidée et maintenue sur la mer, conserver nos vaisseaux pour le port auquel il faut toujours songer ? Nous pourrions être réduits à conquérir l'île entière ou à voir disparaître jusqu'au dernier des soldats que nous y aurions laissés. Quel gouvernement voudroit risquer une telle alternative ? le notre s'occupera sans-doute du soin très-urgent de refaire notre marine, ouvrage qui exige le calme et l'abondance qui sont les suites ordinaires de la paix.

La précaution de donner aux vaisseaux 6 mois de vivres annoncerait une expédition lointaine et non une descente sur les plus prochains rivages. Notre imagination gâtée par des succès révolutionnaires, à peine téméraire, craint quelque compte des impossibilités morales, et

n'est même que médiocrement étonnée des impossibilités physiques. Mais on raisonne au Luxembourg autrement que dans le cabinet de quelques journalistes ou sur la terrasse des Feuillans. On y calcule non seulement les impossibilités mais les difficultés, les obstacles qu'il faut vaincre, les dépenses, le nombre des victimes qu'exige l'exécution d'un projet, toutes les chances des succès ainsi que celles de la disgrâce, et on ne s'arrête qu'à ceux qui sont nécessaires ou utiles et tout ensemble praticables.

On assure que le gouvernement fait déjà des préparatifs pour la campagne prochaine. On aimeroit mieux qu'il en fit pour la paix. C'est après elle que l'on soupire. Ce vœu général est parfaitement exprimé aujourd'hui dans un article des *Nouvelles Politiques*. L'auteur se plaint avec énergie et sensibilité de l'indifférence avec laquelle on voit couler des torrens de sang français ; de la fierté mal entendue qui laisse périr le fruit de tant de victoires ; de la politique insensée qui nous conduit en Autriche, parmi des dangers toujours croissans, parmi des peuples qui se hâteront de grossir l'armée ennemie, pour repousser les contributions, les réquisitions, les mesures révolutionnaires, l'esprit de désordre et d'indiscipline qui nous précèdent ou qui nous suivent ; parmi des armées qui redoutables sur nos frontières, le deviendroient plus encore à l'aspect de leurs foyers ; enfin au milieu d'une nation au désespoir, dont les derniers efforts fermeroient peut-être à nos armées tous les chemins de la France, et les consumeroient sans espoir de retour. De quoi s'agit-il donc ? d'offrir à un ennemi vaincu plus d'avantages avec la paix, qu'il n'en pourroit recueillir par les succès même d'une guerre continuée. Ce seroit un absurde orgueil de ne vouloir traiter qu'à des conditions favorables seulement à la France ; les plus fiers conquérans, Louis XIV lui-même savoit concilier avec sa fierté, cette flexibilité nécessaire et politique qui sait composer avec ceux que l'on a vaincus, et qui par de sages arrangements, accorde quelque chose au désespoir des vaincus pour s'assurer le fruit des victoires. Nos succès ont pu, sans doute, enfler notre courage ; nos triomphes sont si imposans que nos ennemis, eux-mêmes en sont éblouis ; mais nous serions plus grands que nos triomphes, si nous savions, suivant l'expression d'un grand orateur, vaincre la victoire même, et faire plier son orgueil devant l'humanité. Qu'importe que nous soyons vainqueurs, si nos succès font couler autant de larmes, autant de sang que de défaites ? Qu'importe que la vie des hommes soit respectée dans l'intérieur, si elle est prodiguée sur les frontières ? Qu'importe que nos mœurs s'adoucissent tous les jours, et reviennent à leur ancienne politesse, si nous sommes encore barbares et sans principes dans la guerre ? Qu'importe enfin que nous possédions tous les matériaux de notre grandeur, si nous ne savons en faire un usage prudent et discret, et si l'édifice appuyé sur des fondemens solides doit s'écrouler, pour avoir été élevé trop haut. Puissent tous les écrivains porter aux oreilles de ceux qui nous gouvernent, ce vœu unanime de tout le peuple français !

Dès que le rapport de Riou sera imprimé nous le discuterons. On sait que les conclusions de ce rapport

pendent au maintien de la loi du 3 brumaire, à l'exception de l'article prem. que la commission propose de rapporter. Cet article est relatif à ceux qui, dans les assemblées primaires ou électorales, auroient provoqué des mesures séditieuses ou contraires aux loix, c'est-à-dire, tendantes à la liberté des élections. Ceux-là étoient frappés de mort civile; et on veut bien les rendre à la vie politique.

On peut d'avance assurer que ce rapport n'obtiendra aucun succès; la modification qu'il apporte à la loi du 3 brumaire est absolument nulle, puisqu'il est décidé par les jurys, seuls juges compétens en cette matière, qu'il n'a été pris dans les assemblées primaires ou électorales aucunes mesures séditieuses ou contraires aux loix. Il a été prouvé, dans les discussions judiciaires, que c'est contre les assemblées primaires qu'on a pris réellement des mesures illégales. Une loi positive défend, sous des peines très-graves, d'en faire approcher la force armée sans l'expresse réquisition de leur président. Nous avons entendu lire le texte de cette loi dans les tribunaux, et nous avons été témoins de l'impression que cette lecture produisit sur les jurés, les juges et l'auditoire.

Il est donc vrai qu'avec l'air de proposer un adoucissement au diplôme révolutionnaire du 3 brumaire, la commission le laisse subsister tout entier, lui laisse tout ce qu'il a d'inique, et d'inconstitutionnel; que cette loi des suspects peseroit de tout son poids sur la France pendant toute la guerre, si une législature nouvelle ne brisoit son joug odieux.

Le conseil des cinq-cents ne doit donc pas balancer à rejeter le projet de sa commission: il l'adopterait au reste bien vainement. Le conseil des anciens ne voudroit jamais sanctionner une loi tyrannique, dont l'opinion universelle a déjà fait justice, dont l'exécution a rempli la France de troubles, de désordres, d'anarchie, de confusion et de meurtres. Jamais le nouveau tiers ne voudra s'en rendre complice en lui donnant, pour la première fois, l'existence légale qu'elle n'a jamais eue. Il sentira, que sous prétexte de la modifier, on s'efforce de la lui faire ratifier. Que cette loi abhorrée de la France entière, corrigée par lui, deviendroit son ouvrage, il reniera cette bâtarde adultère qu'on voudroit lui faire légitimer.

Mais, dira-t-on, nous continuerons donc de gémir sous cette loi de proscription? Non, rien n'empêchera que, ce projet rejeté, on ne propose le seul raisonnable auquel on puisse songer, le rapport sans exception du règlement anarchique.

En tout cas, le premier usage que feroit la prochaine législature de son pouvoir, ce seroit d'accorder cette justice au vœu de la France, qui la demande à grands cris.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S . Séance du 5 vendémiaire.

Bion étoit à la tribune, et appelloit l'attention du conseil sur les postes et messageries. Tout à coup on entend une rumeur assez vive du côté du jardin des Feuillans, des cris retentissent, plusieurs membres sortent aussi-tôt de la salle et se rendent au lieu de la scène. Quelques instans après ils reparoissent, mais ils gardent le silence sur ce qui s'est passé. On dit cependant qu'une rixe s'est élevée dans le jardin où il n'entre

(4)

d'ordinaire que les représentans, et que des coups ont été donnés à qui, et par qui? On l'ignore.

Le rapport de Bion n'a pas toutefois été interrompu, et sur sa proposition, le conseil arrête ce qui suit:

1. Il sera adjoint trois membres à la commission chargée de l'organisation des postes et messageries.

2. La commission présentera deux projets de résolution, tant sur le tarif des dépêches que sur les abus du contre-seing, et sur les franchises.

3. La discussion sur le tarif des dépêches et sur les abus du contre-seing s'ouvrira immédiatement après la présentation des projets de la commission.

Le commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de cassation fait passer deux jugemens de ce tribunal, qui dénoncent au corps législatif deux juges de paix; l'un de Toulon, l'autre de... , comme coupables de forfaiture pour avoir décerné contre plusieurs citoyens des mandats d'arrêt sans en avoir énoncé les motifs. Renvoyé à une commission spéciale.

Sur le rapport de Pelet, au nom de la commission des dépenses, le conseil arrête qu'il sera mis à la disposition du ministre des relations extérieures la somme d'un million 500 mille livres.

Depuis 3 ans 72 prêtres sont détenus dans les prisons du département du Gers. La perte de leur liberté fut le moindre de leurs maux; privés de tout, sans autres moyens d'existence que les secours que leur faisoit passer une généreuse pitié; ils dépérissent depuis trois ans, et cependant ils ont fait la déclaration exigée de soumission aux loix de la république. Ils demandent donc que le corps législatif s'empresse de briser leurs fers, et de les rendre à la vie. Leur pétition est renvoyée à l'examen d'une commission spéciale.

Le directoire exécutif fait passer un message par lequel il déclare qu'il trouve des inconvéniens majeurs dans le projet présenté par Fermond, sur l'admission des ordonnances de fournisseurs, des créances des condamnés et des émigrés, en paiement du dernier quart des biens nationaux. Il pense que cette mesure atténuerait les ressources dont le trésor public a besoin pour faire le service, et qu'il conviendrait de ne l'appliquer qu'aux ventes à faire. Renvoyé à la commission des finances.

On reprend la discussion sur la question intentionnelle. Jourdan pense qu'il est dangereux de l'admettre, parce que dans plusieurs circonstances elle ne sert qu'à faire ici déclarer vertu ce qui ailleurs est déclaré crime. C'est ainsi qu'on a vu les septembriseurs acquittés à Paris, lorsque dans le département de Seine et Marne ils étoient condamnés. Cette question d'ailleurs lui paroit s'éloigner du but de l'institution des jurés, qui n'ont qu'à prononcer sur le fait, et il vote pour que notre législation soit à cet égard rapprochée de la législation anglaise.

Duprat émet une opinion contraire. Il ne se dissimule pas, il est vrai, les inconvéniens que présente le projet de Siméon; mais comme ils lui semblent inhérens à la nature même des choses, il se range de l'avis de la commission, et demande qu'il soit adopté.

Le conseil ajourne à demain la suite de la discussion. On s'abonne pour ce journal, chez le cit. Lanoux, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42.